

Pratique



CMS

modes d'emploi

Parmi ses compétences, le Département de Seine-Maritime assure une importante mission de service public au titre de l'action médico-sociale. Sur le terrain, les Centres médico-sociaux (CMS) accueillent, orientent et prennent en charge un public nombreux et varié.



Centre médico-social



1 → Quelles sont les missions principales des CMS ?

Les missions principales des CMS se répartissent suivant deux actions distinctes avec, d'une part, l'action sociale et, d'autre part, l'action médico-sociale.

- **L'action sociale** se décline sur divers modes d'accompagnement de toute personne en difficulté. Elle a majoritairement trait au logement, au Revenu minimum d'insertion, à l'aide aux familles, aux jeunes et aux personnes âgées (aides financières, fonds d'aide aux jeunes en difficulté, complément de ressources, allocation restauration scolaire).

- **L'action médico-sociale** s'applique essentiellement à la Protection maternelle et infantile (PMI) dans plusieurs registres d'intervention : la prévention médicale et l'éducation à la santé pour les futurs parents et les enfants, l'accompagnement des femmes enceintes et des jeunes mères de famille, le dépistage des handicaps des enfants de moins de six ans et le conseil auprès des familles concernées par la prise en charge du handicap, la surveillance et le contrôle des établissements d'accueil de la petite enfance, les agréments des assistantes maternelles et des actions sanitaires (vaccination et éducation à la santé).

Du nourrisson à la personne âgée, les usagers des Centres médico-sociaux viennent au quotidien chercher de l'aide, de l'accompagnement et de l'écoute

② → *Quelles professions trouve-t-on dans les CMS ?*

Quelle que soit la taille des 135 Centres médico-sociaux de Seine-Maritime, certaines professions sont systématiquement représentées.

• **Au titre des missions principales**, on trouve : la secrétaire, l'assistante sociale, le médecin, la puéricultrice, l'infirmière et l'agent de service.

• **Dans les CMS les plus importants**, on peut également trouver : une sage-femme pour des séances de préparation à la naissance, des médecins gynécologues, des conseillères conjugales pour la planification familiale, des conseillères en économie sociale et familiale, des éducateurs jeunes enfants, des éducateurs spécialisés (dans le cadre de la protection de l'enfance pour le suivi des enfants pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance et des psychologues).



Véronique Lomenède
Secrétaire

TÉMOIGNAGE

Je suis à l'accueil, à la fois pour répondre au téléphone et aux usagers qui se présentent et m'exposent leurs problèmes. Je suis souvent le premier contact qu'ils ont avec le centre. Et il faut alors commencer par les rassurer, établir rapidement le contact, trouver les mots. En fonction des cas, je les oriente vers un rendez-vous avec un travailleur social compétent, mais aussi vers d'autres administrations comme la sécurité sociale ou l'ANPE. Il m'arrive même de trouver la solution moi-même en appelant la Caisse d'allocation familiale, l'EDF ou en les

aidant à remplir un imprimé. Je n'oublie pas non plus le secrétariat à proprement parler avec le courrier et l'administratif. En fait, je me sens au cœur de l'activité du centre et je profite des contacts avec tous les travailleurs sociaux pour me forger ma propre expérience. C'est ce que j'aime dans ce travail : aucune journée ne ressemble à l'autre. Parfois, je commence par une personne en grande difficulté, complètement désespérée, appelant au secours et je finis par le sourire d'un bébé qui vient pour une pesée à la PMI.

CHANGEMENT D'IDENTITÉ

Dans un souci de lisibilité et de simplification pour l'ensemble de la population et des usagers, les anciens Centres d'information et d'accueil départementaux (Ciad) reprennent leur ancienne dénomination en tant que Centres médico-sociaux (CMS). Ils seront dorénavant regroupés par Unité territoriale d'action sociale (Utas). Huit unités couvrent l'ensemble de la Seine-Maritime pour développer les sites et les actions des CMS en se référant à des besoins mieux identifiés.



③ → *Quelles sont les autres missions des CMS ?*

Dans les CMS les plus importants, les usagers ont accès à d'autres services répartis en cinq catégories.

- **Le conseil en économie sociale et familiale** a pour objectif d'accompagner les personnes en situation de surendettement ou qui sont sur le point d'y être confrontées.
- **La planification et le conseil conjugal** avec les sages-femmes, gynécologues et conseillères conjugales pour orienter, renseigner, accompagner, les hommes et les femmes seuls ou les couples.
- **Les éducateurs, les psychologues et les instructeurs** travaillent ensemble pour suivre et gérer l'accueil des enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance.
- **Des animations collectives** dans les salles d'attente avec les éducateurs de jeunes enfants qui interviennent auprès des tout-petits pour les suivre dans leur développement psychomoteur.
- **La gestion administrative** des agréments des assistantes maternelles ainsi que l'organisation de leur formation.
- **Des assistants sociaux spécialisés** interviennent dans le cadre de l'Aide personnalisée à l'autonomie auprès des personnes âgées. Ils élaborent des plans d'aide pour des allocations à domicile ou en établissement.



4 → Quelles sont les aides disponibles ou traitées dans les CMS ?

De nombreux dossiers d'aides départementales sont disponibles et parfois établis au sein même des centres médico-sociaux. Ils concernent tous les publics dans de multiples aspects de la vie quotidienne :

- **Insertion et lutte contre les exclusions** par le biais des allocations RMI, des fonds d'aide et des fonds de solidarité pour les jeunes et pour les familles, du contrat et du suivi d'insertion.
- **Aide financière** à l'autonomie pour les personnes handicapées et le transport scolaire des élèves handicapés.
- **Aide personnalisée à l'autonomie** (Apa) versée par le Département aux personnes âgées dépendantes afin de favoriser le maintien à domicile.
- **Aides à l'enfance** pour les femmes enceintes et les familles en grande difficulté, ces aides prennent la forme d'allocations mensuelles et/ou de secours d'urgence.

5 → Les CMS traitent-ils des aides ne dépendant pas du Département ?

Au quotidien, l'ensemble du travail médico-social et les actions qui en découlent sont effectivement réalisés avec de multiples partenaires.

Oui, il peut arriver que les CMS soient amenés à traiter des missions avec des partenaires extérieurs. Il s'agit notamment d'aides financières facultatives destinées aux familles. Dans ce cadre, les CMS sont alors habilités à faire des demandes d'aides auprès de plusieurs organismes sociaux :

la Caisse d'allocation familiale (Caf), les Centres communaux d'action sociale (CCAS), les caisses primaires ou régionales d'assurance maladie (CPAM et Cram), la Mutualité sociale agricole, les associations caritatives, EDF ou la Compagnie des eaux.



TÉMOIGNAGE

Chantal Cressy Conseillère conjugale et familiale

Mes missions sont diverses mais elles reposent toutes sur un principe d'écoute des personnes en souffrances dans leur vie relationnelle, amoureuse, familiale ou sexuelle. Je touche en permanence à l'intimité des usagers qui viennent me trouver. C'est pourquoi, quel que soit le sujet, instaurer une relation avec l'utilisateur est primordial. La sage-femme et le médecin se situent davantage dans le volet pratique. En fait,

mes compétences se répartissent en cinq missions principales : un rôle d'information à la contraception, un rôle de prévention des MST et du Sida, des entretiens pré-IVG voire post-IVG, le conseil conjugal et la promotion de la santé en milieu scolaire. Enfin, au-delà de l'écoute, mon rôle est aussi d'encourager les personnes ou les couples dans leurs projets professionnels et leurs projets de vie.



Catherine Perzo-Piel
Conseillère en économie sociale et familiale

Mon rôle consiste en un accompagnement social et budgétaire des personnes en situation de surendettement. J'interviens dès le dépôt des dossiers à la Banque de France jusqu'à la mise en place d'un plan de remboursement. En théorie, un dossier se traite en six à neuf mois mais la situation sociale et familiale des usagers impose souvent un suivi budgétaire plus long. Je suis là pour intervenir auprès des créanciers, des organismes de crédit, des bailleurs mais aussi des huissiers. La plupart du temps, je prends en charge des vraies situations de crise à la limite de l'expulsion, plus d'argent pour manger, etc. Ça commence par des dettes de loyers ou de charges et puis ça s'accumule. En fait, c'est très rapide. Il faut pouvoir gérer aussi tout l'aspect humain avec des personnes en grande détresse affective et humaine. Pour agir au mieux, il faut réussir à instaurer une relation de confiance sans se cloisonner dans son strict rôle. Dans un CMS, aucun service n'est étanche. Nous communiquons entre nous pour une prise en compte globale des problèmes. Car les problèmes de budget sont souvent symptomatiques d'autres difficultés liées à l'emploi, à la santé ou à la vie de famille.



6 → **Les CMS accueillent-ils d'autres structures ?**

Pour répondre aux besoins des habitants et faciliter le rôle des associations de proximité, le Département a décidé d'ouvrir davantage les locaux des CMS à des partenaires extérieurs.

Ces partenariats font désormais l'objet d'une convention annuelle avec le Département. Selon les cas, ces permanences sont régulières ou ponctuelles. Elles portent sur de nombreux aspects de la vie quotidienne. Attention, celles-ci ne sont pas communes à tous les Centre médico-sociaux. N'hésitez pas à vous renseigner.

Quelques exemples de permanences :

PETITE ENFANCE :

Marmothèque / Les nounous
Duclairaises / Les P'tits Lou's

JEUNESSE :

Association rouennaise
d'éducation pour la jeunesse
(AREJ) / Association les Nids /
Centre éducatif Havrais

JUSTICE :

Protection judiciaire de la
jeunesse / Service de probation
et d'insertion pénitentiaire

EMPLOI/LOGEMENT :

Opac / Mission locale /
Seine Logement

SANTÉ :

Croix Rouge française /
Alcool assistance / Inser Santé

FAMILLES :

Œuvre normande des mères /
Association d'aide aux mères
et aux familles à domicile /
Aide familiale populaire

Retrouvez le CMS le plus proche de chez vous sur le site Internet du Département : www.seinemaritime.net ou par téléphone auprès de l'Espace Information : 02 35 03 53 76